

DOSSIER DE PRESSE

FAIRE UN ROLLBACK AUX OGM

PREAMBULE

La Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin est une association qui se fixe pour objectif la défense et la protection des intérêts des consommateurs.

FACILITE DE CONTAMINATION PAR LES OGM ET DISPOSITIONS A PRENDRE

La spécificité de la Journée Mondiale des Droits du Consommateur de l'année 2005 porte sur la récurrence du thème de l'année précédente. Cette situation dénote l'éminence des dangers que représentent les cultures génétiquement modifiées sur le plan économique, sanitaire et environnementale.

Les objectifs que visent l'Organisation Internationale des Consommateurs (OIC) et ses membres à travers cette journée commémorative sont les suivants :

- Inciter les gouvernements à prendre des mesures appropriées et adéquates pour garantir une suffisance alimentaire de type conventionnel en évitant la contamination des cultures traditionnelles par des cultures génétiquement modifiées,
- Exiger des gouvernements des textes permettant la création des zones exemptes d'OGM ;

En effet, l'inquiétude va grandissant au sein des consommateurs dans le monde, puisque la contamination des cultures traditionnelle demeure un problème préoccupant. L'origine de ladite contamination n'est que le pollen génétiquement modifié, une fois en contact avec le vent contamine les cultures traditionnelles. Par exemple, le colza et le maïs sont les graminées fournissant plus de pollen fécondants.

Ces risques s'observent également au cours des travaux de recherche, d'ensemencement, de traitement des semis et des dons alimentaires.

Pire sont les problèmes sociaux et les contentieux dont sont victimes les propriétaires de champs contaminés, qui ne détiennent pas souvent des brevets de production de cultures OGM.

Afin de remédier à ces risques et de décourager la production de cultures génétiquement modifiées, les centres communs de recherche de l'Union Européenne ont prouvé que les espaces cultivés en OGM ne sont plus favorables aux cultures traditionnelles. Les pays comme le Mexique, la Thaïlande, l'Etat d'Hawaï aux Etats-Unis, déjà cibles de la contamination ont proscriit l'importation de produits transgéniques.

L'une des solutions que la Ligue pour la Défense du Consommateur propose c'est l'étiquetage des produits cédés sur les marchés, dans les superettes, les superettes et chez les semenciers.

D'importantes zones sans OGM ont déjà été créées en Europe, pourquoi les pays africains ne feraient-ils pas autant pour préserver leur santé, protéger leur économie et leur environnement.

En définitive, le droit du consommateur à l'information et à un choix libre et raisonné ne saurait trouver son sens que par l'adoption de dispositions juridiques et rigoureuses, visant à garantir la disponibilité d'alternatives aux OGM et la remise en causes de la responsabilité des propriétaires des zones de cultures transgéniques en cas de contamination de cultures conventionnelles.

La mise en application de ces dispositions passe obligatoirement par les décideurs politiques. Les consommateurs ont également le devoir d'être plus critique et éveillé, au cours de leurs différents achats. Cette lucidité est le prix à payer pour la mise en application effective des recommandations de l'OIC